

FORMATIONS OBLIGATOIRES

Secteur Restauration

HYGIÈNE ALIMENTAIRE

Article L233-4 du code rural et de la pêche maritime

— OBJECTIFS

- Analyser les dangers et maîtriser les risques de contaminations microbiens
- Connaître les principes de la méthode HACCP/HARRC
- Mettre en place et appliquer la méthode HACCP/HARRC en cohérence avec la démarche Qualité et le Plan Sanitaire

HEURES

14 h

JOURS

2 jrs

PERMIS D'EXPLOITATION

Article L3332-1-1 du Code de la Santé publique.

— OBJECTIFS

- Connaître les infractions à la législation et les sanctions encourues
- Eviter toute mise en cause de sa responsabilité civile ou pénale
- Eviter toute fermeture administrative ou judiciaire de l'établissement, tout retrait de licence
- Etre sensibilisé aux problématiques de prévention et de lutte contre l'alcoolisme, la drogue, le tabac, le bruit
- Etre un chef d'entreprise responsable à l'égard de ses clients
- Etre un chef d'entreprise averti et rigoureux

HEURES

20 h

JOURS

3 jrs

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST)

Article R4224-16 du Code du Travail

— OBJECTIFS

- Etre acteur de la prévention du risque professionnel
- Maîtriser les gestes élémentaires de premiers secours et de protection d'une victime
- Savoir agir de manière efficace face à une situation d'urgence

HEURES

14 h

JOURS

2 jrs



GRÉGORY
RÉPONDRA À VOS QUESTIONS

✉ gregory.guerot@cemstbarth.com

☎ 0590 27 12 55

FORMATION RÉDUITE À LA SECURITÉ DES SPECTACLES

Article R7122-3 du Code du travail

— OBJECTIFS

- Connaître le cadre juridique général relatif à l'organisation de spectacles vivants et au champ des responsabilités civiles et pénales inhérentes à cette activité
- Savoir appliquer ou faire appliquer la réglementation incendie des établissements recevant du public spécifique aux lieux de spectacle ne pouvant accueillir plus de 200 personnes au titre du public
- Savoir prendre en compte les problèmes inhérents à la présence du public
- Connaître les principales règles du code du travail et les principes généraux de prévention en matière de santé et sécurité au travail
- Savoir analyser les incidents et accidents du travail et tout autre risque relatif à la santé des personnes

HEURES

14 h

JOURS

2 jrs

EQUIPIER DE PREMIÈRE INTERVENTION (EPI)

Norme française NFC 18-510 de janvier 2012

— OBJECTIFS

- Connaître les missions et attributions des Equipiers de Première Intervention (EPI)
- Adopter un comportement efficace et adapté face à un départ de feu ou à un incendie
- Savoir utiliser les moyens de premiers secours (alarme, extincteur...)

HEURES

21 h

JOURS

3 jrs

PRÉPARATION À L'HABILITATION ÉLECTRIQUE

Article L2311-2 du Code du Travail

— OBJECTIFS

- Assurer la sécurité des personnes contre les dangers d'origine électrique lorsque l'on effectue des opérations sur ou au contact d'ouvrages électriques
- Rendre les stagiaires capables de respecter les prescriptions de sécurité définies par la NF C18-510

HEURES

14 h

JOURS

2 jrs

CONSEIL SOCIAL ECONOMIQUE (CSE)

Article L2311-2 du Code du Travail

— OBJECTIFS

- Maîtriser le rôle et les attributions du CSE et de la CSSCT en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail
- Découvrir la réglementation en vigueur en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail
- Exercer ses missions en matière de prévention des risques professionnels
- S'approprier les méthodes et les procédés à mettre en oeuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail

HEURES

21 h

JOURS

3 jrs